



Le Jeudi 31 Mars 2016

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 31 Mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux.

«APPROBATION DES BUDGETS COMMUNAUX 2016»

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Isabelle SALIOU, Secrétaire de Séance.

- 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 25 Février 2016 est approuvé.

- 2/ Situation de travaux

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours.

- 3/ Fleurissement de la Commune

La fourniture des plants et fleurs pour le fleurissement de la commune sera confiée à 2 pépiniéristes: les Serres du Stum de Dirinon et les Serres de Pontigou de Guiclan.

Les employés communaux assureront la plantation des fleurs et végétaux.

- 4/ Suppression du CCAS Communal au 1er janvier 2017

Monsieur Le maire expose aux membres du conseil municipal que le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi NOTRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS. Cette mesure sera effective au 31 décembre 2016. Les membres du CCAS actuel continueront leur mission jusqu'à la fin du mandat.

- 5/ Avance Communale au Budget primitif du Lotissement des Perdrix

Suite à la création du budget Lotissement des Perdrix, les membres du Conseil Municipal décident de reverser 100 000 € du Budget de la Commune au Budget Lotissement, permettant ainsi de démarrer les travaux de viabilisation.

- 6/ Attribution d'un bureau d'étude pour la révision de la Carte Communale

Considérant l'intérêt pour la commune de réviser la carte communale permettant de maîtriser l'urbanisation future pour préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les différentes offres concernant la révision de la Carte Communale de Plougourvest.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre du bureau d'études GEOLITT, basée au Relecq-Kerhuon, pour réaliser la révision de la Carte communale en tenant compte des dernières évolutions réglementaires (loi Grenelle, Loi ALUR, Loi MAPTAN, Loi NOTRe...).

- 7/ Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols au 1er avril 2016

Suite au désengagement de l'Etat, l'instruction des documents d'urbanisme de la commune se fera par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1er avril 2016

- **8/ Adhésion à HEOL, Conseil en énergie partagée**

Suite à l'intervention de Monsieur LE BRETTON lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2015 sur la présentation du Conseil en Energie Partagé (C.E.P.) et suite à l'avis favorable du Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 mars 2016, autorisant le versement de 0.32€/habitant aux communes adhérentes à HEOL, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer à HEOL, agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix pour un montant de 1.32€/habitant.

- **9/ Vote des taux d'imposition des Impôts locaux directs pour 2016: taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti**

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2016. Ils se présentent comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,49 %
- Taxe foncière bâtie :	20,20 %
- Taxe foncière non-bâtie :	42,15 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 396 000 €. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, votent les taux d'imposition pour 2016.

- **10/ Affectation de résultat et vote des Budgets primitifs 2016**

- **Budget Assainissement**

L'excédent 2015 de 26 812€ est affecté au Budget Primitif 2016. La section de fonctionnement du Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à 31 812€. Vote unanime du conseil.

- **Budget Lotissement**

Suite à l'avance communale du budget primitif 2016 pour 100 000€ afin de démarrer les travaux du lotissement des Perdrix, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent et votent le Budget Primitif pour l'année 2016, comme suit:

- 100 000 € en Dépenses et Recettes de Fonctionnement.
- 100 000 € en Dépenses et Recettes d'Investissement.

- **Budget de la Commune**

A l'unanimité des membres du conseil, l'excédent de fonctionnement de 2015 est affecté comme suit :

- 150 000€ sont conservés en recettes de fonctionnement
- 282 170€ sont affectés en recettes d'investissement

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en Fonctionnement à 872 348 €
- en Investissement à 1 717 877 €

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des dotations et participations (224 698 €) et du produit des impôts locaux (396 000 €).

En investissement, les principales recettes proviennent de l'excédent 2015 reporté (1 155 653 €), de l'excédent de fonctionnement 2015 (282 170 €), du virement de la section de fonctionnement et des subventions.

Les principales dépenses d'investissement sont la construction du Pôle Enfance - Jeunesse, la 2ème tranche pour la réhabilitation de l'Eglise Saint-Pierre, le programme de voirie 2016 (à définir) et les différentes acquisitions foncières et de matériel. Vote unanime du conseil.

- **11/ Création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)**

Suite au départ en retraite de Patrick SAOUT, agent polyvalent au service technique depuis 1an, et afin de faire face aux besoins d'entretien des espaces verts et des locaux communaux, le conseil, à l'unanimité, décide de reconduire le poste de CAE d'une durée de 20 heures / semaine pour un an renouvelable. Yvon MILIN a été recruté et prendra ses fonctions au 1er avril 2016.

- **12/ Entretien et maintenance des installations assainissement semi-collectif: Lyonnaise des eaux**

Suite à l'arrivée à échéance du Contrat de prestation de service le 31/12/2015, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat dressé par la Lyonnaise des Eaux et concernant l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement communal pour le lotissement de Gorlanic, le quartier de Kerlevenez et le Hameau des Chênes pour l'année 2016 et 2017. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent cette proposition avec fourniture d'un rapport d'activité annuel.

- **13/ Renouveau de la Convention annuelle ALSH**

Suite à la réunion du 28 janvier entre les communes de Bodilis, Plougar et Plougourvest, la CAF, La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le centre de loisirs, les animateurs et familles rurales, Monsieur Le Maire présente le bilan de l'expérimentation du centre de loisirs, la passerelle et les anim'ados de l'association familles rurales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au Maire pour renouveler les conventions entre les différents organismes.

- **14/ Motion AMRF: Pétition contre la suppression totale et brutale de l'aide à la voirie communale**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à signer une pétition "Non à la suppression totale et brutale de l'aide à la voirie communale". Après l'exposé de Monsieur le maire, une motion est prise afin que le Conseil Départemental réexamine sa position sur le versement de cette aide.

La Séance est levée à 19h15